



# COMMUNIQUÉ DU DIRECTEUR

## ***Lancement du nouveau processus des ouvertures de postes disponibles***

Le SPCIQ a constaté au cours des derniers mois des lacunes importantes relativement aux qualifications minimales requises chez les pompiers qui sont à son emploi. Cette situation était même susceptible de compromettre la sécurité des pompiers ainsi que celle des personnes qu'ils sont appelés à assister.

Cet état de fait a donc amené le SPCIQ à réfléchir et élaborer les exigences minimales requises ainsi que les tests en lien avec ces exigences. Ces exigences concernent les fonctions spécialisées ainsi que les affectations du personnel pompier et répondent à la nécessité d'assurer la santé et la sécurité de tous.

Le SPCIQ procédera par conséquent au lancement du plus imposant processus d'ouvertures de postes disponibles de son histoire en lien avec l'adoption du nouveau schéma de couverture de risques, et ce, tout en intégrant au processus de nouvelles exigences minimales. En effet, soixante-treize (73) postes seront affichés. Ce processus permettra de maintenir en service vingt-et-une (21) équipes en tout temps, comparativement à dix-neuf (19) actuellement. Ceci portera l'effectif aux opérations à quatre-vingt-treize (93) intervenants, 24 h/24 h, et ce, en incluant les quatre (4) chefs en service.

Les documents suivants vous seront donc acheminés par courriel le 10 février 2012:

- L'avis d'affectations permanentes
- Liste des postes disponibles
- Exigences, examens et tests selon les spécialités
- Exigences véhicules d'incendie

Par ailleurs, et toujours dans la poursuite de l'intégration de la valeur santé et sécurité au travail, le SPCIQ a décidé d'intégrer ces nouvelles exigences dans le processus de dotation de ses futurs pompiers.

Amicalement,



Richard Poitras, directeur